

Conformément aux articles 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mardi 04 octobre 2005 à 19 heures, à la Maison communale. L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après .

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Modification budgétaire n° 2 – exercice 2005 – Approbation
2. Comité de jumelage : Classes de plein air et de dépaysement – Comptes 2003 – Approbation
3. Comité de jumelage : Classes de plein air et de dépaysement – Comptes 2004 – Approbation
4. Anderlues Fêtes : Compte 2004 – Approbation
5. Comité du Folklore : compte 2004 – Approbation
6. Finances : Procès-verbal de vérification de la caisse du Receveur communal au 12/07/2005 – Approbation
7. Finances : Protection civile – tarification 2003 – Compte S.I. 2002 – Décompte – Avis
8. Contrat de Rivière Sambre et Affluents : Adhésion – Décision
9. Travaux publics :
 - 1) Projet d'aménagement des bâtiments de l'Ecole du Centre – Décision de principe
 - 2) Approbation du cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet
10. Enseignement : Année scolaire 2005/2006 – Fixation du calendrier des vacances et congés – Décision